

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 5 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Thierry Santa le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 5 novembre, a examiné deux avant-projets de loi du pays ; arrêté deux délibérations du gouvernement et 12 arrêtés, et examiné 57 dossiers d'étrangers.

1. Avant-projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays de soutien à la croissance de l'économie calédonienne.
> *Voir dossier détaillé « Loi de soutien à la croissance de l'économie calédonienne ».*
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant réforme des services de santé au travail, accompagné de son projet de délibération d'application.
> *Voir communiqué détaillé « Réforme des services de santé au travail ».*

2. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour 5 affaires), devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour 3 affaires) et devant le Conseil d'État (pour une affaire).

3. Arrêtés du gouvernement

[Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel :](#)

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Thomas Bertin en qualité de chef du service régulation et exploitation aéroports de la direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie (DAC).

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Enercal Energies Nouvelles à exploiter une centrale photovoltaïque au sol de 1 500 kWc à Gadji sur la commune de l'île des Pins pour une durée de 25 ans à compter de la date de mise en service. Cette ferme photovoltaïque au sol d'une superficie d'environ 2,5 hectares sera composée de plus de 4 500 modules photovoltaïques et de 19 onduleurs. À l'horizon 2020, ce projet fera passer l'autonomie électrique de l'île à 51,3 %, évitera l'émission d'environ 1 936 tonnes de CO₂ par an et réduira le coût du système électrique d'environ 23 millions de francs par an en moyenne. Il répond donc aux objectifs de la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique qui visent à atteindre 100 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie électrique de chaque île en 2030 et a minima 30 % en 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Enercal Energies Nouvelles à exploiter une centrale photovoltaïque au sol de 1 400 kWc à Tadine sur la commune de Maré pour une durée de 25 ans à compter de la date de mise en service. Cette ferme photovoltaïque au sol d'environ 2 hectares sera composée de plus de 4 200 modules photovoltaïques et de 19 onduleurs. À l'horizon 2020, ce projet fera passer l'autonomie électrique de l'île à 48,8 %, évitera l'achat et l'importation de 422 millions de francs de combustibles fossiles et réduira le coût du système électrique d'environ 21 millions de francs dès la première année. Il répond donc aux objectifs de la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique qui visent à atteindre 100 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie électrique de chaque île en 2030 et a minima 30 % en 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Roxane Beal Brun en qualité de directrice adjointe en charge du pôle actions économiques et chef du service de la promotion des filières et de la prospective, de la direction des Affaires économiques de la Nouvelle-Calédonie (DAE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté d'application relatif à la délibération du Congrès adoptée mercredi 30 octobre. Il vise à augmenter de 25 % le prix du tabac à rouler, ce qui porte le coût du paquet de tabac à rouler le plus vendu au même prix qu'un paquet de cigarettes. Grâce à cette mesure de santé publique, le gouvernement estime que la consommation devrait poursuivre sa baisse, d'environ 10 %.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Christopher Gygès en tant que représentant à la présidence de la commission consultative pour la gestion du domaine territorial, ainsi que deux personnalités qualifiées en matière rurale ou domaniale.

Secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-2143/GNC du 16 octobre 2019 approuvant le projet de contrat de financement du pool bancaire Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB) et Banque de Polynésie (BDP) et habilitant le président du gouvernement à signer le contrat de prêt. Finalement, seule la SGCB interviendra sur le financement, sans la BDP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la désignation des maires au comité des finances locales.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Michel Samokine en qualité de titulaire, en remplacement de Yann Lozach, ainsi que Vivien Hequet et Benoît Jean-Baptiste en qualité de suppléants, en remplacement respectivement de Laurent Dassenoy et de Sophie Bonnet au sein de la commission paritaire de l'emploi local.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé des membres du conseil du dialogue social. Steeves Teriitehau devient suppléant de David Meyer, en remplacement d'Ingrid Anton.

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 7 500 000 francs de subventions aux sportifs classés sur listes ministérielles. Selon leur classement sur les listes « Haut Niveau », « Collectifs Nationaux » ou « Espoir » du Ministère des sports, les sportifs bénéficient d'une aide financière du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie selon qu'ils appartiennent à la catégorie Élite (500 000 francs), Senior (400 000 francs), Jeune (300 000 francs), Collectifs Nationaux (200 000 francs) ou Espoir (100 000 francs), ainsi qu'une aide supplémentaire s'ils appartiennent à l'effectif d'un pôle fédéral en Métropole.

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget primitif 2019 de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC). Il s'élève désormais à la somme globale de 1,47 milliard de francs en recettes et 1,46 milliard de francs en dépenses, faisant apparaître un résultat de 11,35 millions de francs.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 11 avis favorables sur une demande de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent et un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a accordé 43 autorisations de travail (hors projets miniers).